

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT A SAINT-BARTHÉLEMY ET A SAINT-MARTIN

Arrêté n° 2016 - 051/PREF/CAB du ~~lundi~~ ^{mercredi} 2016
relatif à la mise en place de la suppléance de Madame la préfète déléguée
du lundi 21 mars 2016 à 09H15 au jeudi 24 mars 2016 à 08h00

LE REPRESENTANT DE L'ETAT DANS LES COLLECTIVITES
DE SAINT-BARTHELEMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- Vu le décret n°2009-906 du 24 juillet 2009 relatif aux pouvoirs du représentant de l'Etat, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;
- Vu le décret n°2009-907 du 24 juillet 2009 relatif aux services de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu le décret du 21 mai 2015 portant nomination de la préfète déléguée auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, Madame Anne LAUBIES ;
- Vu l'arrêté n°13-0086-A du 21 janvier 2013 portant nomination de madame Annick MOINE-PICARD à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu l'arrêté SG/DRH/SDP/BPA n°15-0923 du 08 juillet 2015 portant nomination de madame Dalila BRIKAT, attachée principale d'administration de l'Etat à la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin à compter du 17 août 2015 ;
- Vu la circulaire NOR/INT/A 00072/C du 10 juin 2004 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales ;

Considérant l'absence simultanée de la Préfète déléguée, du secrétaire général et du chef de cabinet ;

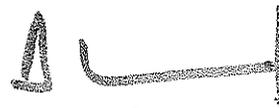
ARRETE

Article 1 : Madame Annick MOINE-PICARD, chargée de mission, est désignée pour assurer la suppléance et la délégation de signature de madame la Préfète déléguée, absente du lundi 21 mars 2016 à 09H15 au mercredi 23 mars 2016 à 09h00.

Article 2 : Madame Dalila BRIKAT, responsable du service des affaires territoriales est désignée pour assurer la suppléance et la délégation de signature de madame la Préfète déléguée, absente du mercredi 23 mars 2016 à 09H00 au jeudi 24 mars 2016 à 08h00

Article 3 : Madame Annick MOINE-PICARD, chargée de mission, et Madame Dalila BRIKAT, responsable du service des affaires territoriales, sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,
La Préfète déléguée



Anne LAUBIES